



RESOLUTION

Sauver l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) de l'extinction dans de grandes parties d'Europe

L'European Anglers Alliance qui représente 18 nations membres européennes et plus de 5 millions de pêcheurs à la ligne, a tenu sa 10^e Assemblée Générale du 26 au 28 mars 2004 à Pont-à-Lesse, et a discuté du sérieux déclin de l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) dans les eaux européennes.

Les stocks d'anguilles, qui ont une valeur commerciale et écologique énorme, ont montré un déclin continu à travers l'Europe depuis de nombreuses années. Le recrutement est, selon ICES, tombé à 1% des niveaux précédents. À notre avis les populations d'anguilles sont sous une sérieuse menace d'extinction. Pour empêcher l'extinction de l'anguille européenne, des actions immédiates et sévères sont nécessaires.

EAA a publié une résolution en 2003 réclamant une action urgente pour stopper le déclin des populations d'anguilles, mais la réaction des gouvernements a été jusqu'ici décevante. En octobre de l'année dernière la Communauté Européenne a publié son propre plan d'action pour la gestion des anguilles européennes, plan qui contient des mesures à court et à long terme. Le planning prévoyait que quelques mesures d'urgence devaient être en place début 2004, mais jusqu'ici les pays membres de l'Union Européenne ont été lents à l'action.

L'European Anglers Alliance requiert :

Action immédiate

- S'assurer qu'un nombre adéquat d'anguilles argentées puisse s'échapper vers la mer pour augmenter les stocks de reproduction :
 - Stop de toute pêche d'anguilles (argentées) durant septembre, octobre, novembre.
 - Stop à l'usage de matériel de pêche spécial qui attrape les anguilles (argentées)
 - Améliorer la migration des anguilles (argentées)
- S'assurer qu'assez de civelles puissent migrer vers les habitats de croissance :
 - Minimiser et contrôler la prise de civelles

Action à long terme

- Coopération accrue en Europe pour introduire des mesures de gestion qui vont contribuer à, et sécuriser, la survie à long terme de l'anguille :
 - réduction drastique de la pêche commerciale des anguilles
 - minimiser et contrôler l'approvisionnement des civelles à dessein commercial
 - minimiser l'obstruction de la migration en amont des civelles et en aval des anguilles matures. A ce sujet, les stations hydroélectriques représentent un problème majeur et tout plan à long terme doit de ce fait inclure des dispositions de passes à poissons pour toutes les stations hydroélectrique.
 - Introduction de programmes de repeuplement de civelles dans des zones montrant actuellement une densité de population faible, uniquement en combinaison avec la suppression de tout les obstacles pour la migration en aval.
- Introduction d'une législation qui requiert que toutes les ventes et les exportations de civelles et d'anguilles se fassent par des revendeurs ayant une licence enregistrée.
- Augmentation de financement de travaux d'enquête pour évaluer précisément les chiffres des populations dynamiques d'anguilles, vers un statut mieux surveillé des stocks et des effets des actions de plan de gestion.
- Recherche accrue de l' *Anguillicola crassus* pour déterminer ses possibles effets sur la survie des anguilles matures lors de leur migration.

L'anguille européenne est une excellente espèce indicatrice et l'IEEP *Institute for European Environmental Policy*, institut indépendant, a suggéré qu'elle devrait être employée comme principale mesure de bon statut écologique. L'EAA approuve chaleureusement cette idée.

L'EAA appelle à la désignation de l'anguille européenne sous l'Annexe II ou IV de la Directive Habitats. Seule une telle mesure peut donner à l'anguille la protection que cette espèce mérite sur une base européenne.

L'European Anglers Alliance presse les responsables de tous les pays européens et de la Commission Européenne de reconnaître l'importance de l'anguille européenne dans la biodiversité européenne et d'agir rapidement pour sauver de l'extinction cette espèce unique.